

Unité de santé mentale du Centre hospitalier de La Sarre

Une décision pour le bien-être des malades

La Sarre, le 19 octobre 2016 — Le député d'Abitibi-Ouest et vice-président de l'Assemblée nationale, François Gendron, accueillait, aujourd'hui même, avec plaisir Mmes Nancy Moore et Francine Gaudet, respectivement vice-présidente infirmière et agente syndicale au Syndicat des professionnelles en soins de santé des Aurores-Boréales (SPSSAB-FIQ), à l'Assemblée nationale pour le dépôt d'une pétition s'opposant à la fermeture de l'Unité interne de santé mentale signée par 9044 signataires.

Le député profite de cette occasion pour saluer la décision du Centre intégré de santé et des services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue d'annuler la fermeture de l'unité de santé mentale du Centre hospitalier de La Sarre. Les administrateurs du réseau de la santé ont visiblement entendu le cri du cœur lancé de façon plutôt unanime par la population.

« Je félicite la communauté territoriale qui s'est mobilisée et qui a utilisé les moyens légaux et démocratiques pour faire entendre son message. Je tiens à remercier plus particulièrement les élus, les professionnels de la santé, les groupes communautaires ainsi que le citoyen, M. Jacquelin Gagnon. Vos doléances et vos arguments ont été entendus en haut lieu », a déclaré le député d'Abitibi-Ouest.

Dans le contexte actuel, ce revirement a quelque chose de rassurant. Il rappelle qu'on ne peut administrer correctement en adoptant uniquement une vision comptable. Nos dirigeants prennent des décisions qui ont des impacts directs et des conséquences sur les gens. Les personnes, dans ce cas-ci les malades, doivent toujours rester au cœur de nos choix de société.

« Nous sommes tous conscients que M. Boissonneault, le président-directeur général du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, a un travail ingrat à accomplir. En collaboration avec les gestionnaires du réseau de la santé, il doit opérer une délicate réorganisation. Or, l'accessibilité aux soins et la qualité des services sont les conditions non négociables de toute réforme ou de tout projet d'optimisation », a conclu le député d'Abitibi-Ouest, François Gendron.

Source :

Mathieu Proulx
Attaché de presse du député d'Abitibi-Ouest, François Gendron
819 444-5007